



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des sousmissions

Gendarmerie royale du Canada  
Approvisionnement et marchés  
NWR l'Obtention  
Le 6ème Étage, 10065 Jasper Avenue  
Edmonton, AB T5J 3B1

**REQUEST FOR  
PROPOSAL**

**DEMANDE DE  
PROPOSITION**

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux : Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT NE CONTIENT PAS D'EXIGENCE DE SÉCURITÉ

<b>Title – Sujet</b> Les réserves et Livrent Tous les Véhicules de Terrain pour le RCMP		<b>Date</b> 8 Mai 2014
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> M5000-14-5888/A		
<b>Client Reference No. - No. De Référence du Client</b> 15-054		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>		
<b>At /à :</b> 2 :00 PM	Temps de Lumière du jour de Montagne (MDT)	
<b>On / le :</b>	Vendredi le 23 Mai 2014	
<b>F.O.B. – F.A.B</b> Destination	<b>GST – TPS</b> See herein — Voir aux présentes	<b>Duty – Droits</b> See herein — Voir aux présentes
<b>Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Instructions</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à</b> Joanne Maybroda		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b> 780-341-3037		<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b> 780-454-4523
<b>Delivery Required – Livraison exigée</b> See herein — Voir aux présentes		<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:</b>		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b>		<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>		
<b>Signature</b>		<b>Date</b>



---

## TABLE DES MATIÈRES

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu
4. Marchés réservés en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), une initiative du gouvernement fédéral
5. Ombudsman de l'approvisionnement

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Ombudsman de l'approvisionnement

#### **Liste des annexes :**

Annexe A	Besoin
Annexe B	Base de Paiement
Annexe C	Spécifications de Performance Minimales et Évaluation Technique
Annexe D	Nunavut Inuit Considération d'Opportunités



## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

### **3. Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **4. Marchés réservés en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), une initiative du gouvernement fédéral**

Ce marché est réservé aux entreprises autochtones en vertu d'une initiative du gouvernement fédéral sur la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, décrite à l'[Annexe 9.4](#) Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, du [Guide des approvisionnements](#)

« Ce marché est exclu des accords commerciaux internationaux en vertu des dispositions de chaque accord relativement aux marchés réservés aux petites entreprises et aux entreprises minoritaires. »

« Conformément à l'article 1802 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), l'ACI ne s'applique pas au présent marché. »

### **5. Ombudsman de l'approvisionnement**

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada de manière à offrir aux fournisseurs un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution de contrats de moins de 25 000 \$ pour des biens et de moins de 100 000 \$ pour des services. Vous pouvez soulever des questions ou des préoccupations concernant une demande de soumissions ou l'attribution du contrat subséquent auprès du BOA par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse [boa.opo@boa.opo.gc.ca](mailto:boa.opo@boa.opo.gc.ca). Vous pouvez également obtenir de plus amples informations sur les services qu'offre le BOA, en consultant son site Web, à l'adresse [www.opo-boa.gc.ca](http://www.opo-boa.gc.ca).

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#)(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère : Puisque la présente demande de propositions est lancée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.



Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le texte de la section 01 - Code de conduite et attestations - soumission du document 2003 susmentionné est modifié comme suit:

Supprimer les paragraphes 1.4 et 1.5 en entier.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

## 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Gendarmerie royale du Canada au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de Gendarmerie royale du Canada **ne seront pas acceptées**. Uniquement les modifications apportées à l'offre initiale seront acceptées par télécopieur, tant qu'ils sont reçus avant de la fermeture d'appel d'offres.

Gendarmerie royale du Canada  
Approvisionnement et marchés  
NWR l'Obtention  
Le 6ème Étage, 10065 Jasper Avenue  
Edmonton, AB T5J 3B1

Les offres doivent être dirigées seulement vers l'offre recevant l'unité. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) n'assumera pas la responsabilité pour les offres adressées à tout autre endroit.

**NOTEZ : le Courier de Priorité Post du Canada n'est pas considéré un Courier dans ce cas parce que le courrier n'est pas livré par le Poste du Canada à cet endroit. Garantissez s'il vous plaît que vous utilisez un autre pourvoyeur de Courier.**

## 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçus après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.



#### 4. Lois applicables

N'importe quel contrat s'ensuivant doit être interprété et gouverné et les relations entre les fêtes déterminées, selon les lois dans la force dans la Province de Québec.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

**Section I:** Soumission technique (2 copies papier)

**Section II:** Soumission financière (1 copies papier)

**Section III:** Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.



## 1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

### Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 1.1 Évaluation technique

##### 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Faites allusion à l'Annexe C, les Spécifications de Performance Minimales et l'Évaluation Technique

#### 1.2 Évaluation financière

Le prix soumissionné évalué total sera calculé dans la méthode suivante comme renvoyé à l'Annexe "B", la Base de Paiement.

- 1.2.1 Le prix d'unité ferme a prévu chaque article de ligne sera multiplié par la quantité pour accomplir un prix prolongé pour chaque article de ligne qui égalera le prix évalué total..

Guide des CCUA A0222T (2013-04-25), Évaluation du prix

#### 1.3 Nunavut Inuit Évaluation de Considération d'Opportunités

Optionnel : les Soumissionnaires ont la capacité de recevoir une réduction des prix évaluée de leur proposition. Une réduction de jusqu'à 5 % peut être appliquée au prix soumissionné évalué total basé sur la disposition de preuve que votre organisation ou service fourni se rencontrent les critères ont exposé dans l'Annexe "D", la Considération d'Opportunités Inuit.

### 2. Méthode de sélection

Une offre doit se plier aux exigences de la sollicitation d'offre et rencontrer tous les critères d'évaluation techniques obligatoires à être déclarés affectueuse. L'offre affectueuse avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour le prix d'un contrat.



## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

### **1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat**

#### **1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées dans les instructions uniformisées comme indiqué dans cette demande de soumissions. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### **1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/index.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de [Ressources humaines et Développement des compétences Canada \(RHDC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

### **2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **2.1 Marchés réservés aux entreprises autochtones**

1. Ce marché est réservé aux entreprises autochtones en vertu de l'initiative du gouvernement fédéral sur la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, décrite à l'[Annexe 9.4](#), Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, du *Guide des approvisionnements*.
2. Le soumissionnaire :
  - i. atteste qu'il respecte et continuera de respecter durant toute la durée de tout contrat subséquent les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée;
  - ii. convient que tout sous-traitant engagé par lui aux fins de tout contrat subséquent doit respecter les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée; et



- iii. convient de fournir immédiatement au Canada, sur demande, toute preuve attestant de la conformité de quelque sous-traitant que ce soit avec les exigences décrites à l'annexe ci-haut mentionnée.

3. Le soumissionnaire doit cocher la case applicable suivante :

( ) Le soumissionnaire est une entreprise autochtone à propriétaire unique, une bande, une société à responsabilité limitée, une coopérative, une société de personnes ou un organisme sans but lucratif.

**OU**

( ) Le soumissionnaire est une coentreprise comprenant deux ou plus de deux entreprises autochtones ou une coentreprise entre une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone.

Le soumissionnaire doit cocher la case applicable suivante :

( ) L'entreprise autochtone compte moins de six employés à temps plein.

**OU**

( ) L'entreprise autochtone compte six employés ou plus à temps plein.

À la demande du Canada, le soumissionnaire doit présenter tout renseignement et toute preuve justifiant la présente attestation. Le soumissionnaire doit veiller à ce que cette preuve soit disponible pour examen par un représentant du Canada durant les heures normales de travail, lequel représentant du Canada pourra tirer des copies ou des extraits de cette preuve. L'entrepreneur fournira toutes les installations nécessaires à ces vérifications.

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que l'information fournie par le soumissionnaire pour répondre aux exigences plus haut est exacte et complète.

À la demande de l'autorité contractante, le soumissionnaire doit fournir l'attestation suivante pour chaque propriétaire et employé(e) autochtone:

1. Je suis \_\_\_\_\_ (*insérer «propriétaire» et(ou) «employé(e) à temps plein»*) de \_\_\_\_\_ (*insérer le nom de l'entreprise*) et autochtone, au sens de la définition de l'Annexe 9.4 du *Guide des approvisionnements* intitulée «Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones».
2. Je certifie que l'énoncé précité est vrai et je consens à sa vérification sur demande du Canada.

\_\_\_\_\_  
Nom du propriétaire ou de l'employé(e)

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire ou de l'employé(e)

\_\_\_\_\_  
Date





---

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

### **3. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/achofra.jsp)(<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/achofra.jsp>)[achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat](https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère: Puisque le présent contrat est lancé par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ou TPSGC ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

#### **3.1 Conditions générales**

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le texte de la section 29 - Code de conduite et attestations - contrat du document 2010A susmentionné est modifié comme suit:

Supprimer le paragraphe 29.4 en entier.

### **4. Durée du contrat**

#### **4.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 13 Juin 2014.

### **5. Responsables**

#### **5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Joanne Maybroda  
Officier d'Obtention  
L'Obtention de NWR et le fait de Contracter des Services  
Le 6ème Étage, 10065 Jasper Avenue  
Edmonton, AB T5J 3B1

Téléphone : 780-670-8627

Fax: 780-454-4527

Courriel: [Joanne.Maybroda@rcmp-grc.gc.ca](mailto:Joanne.Maybroda@rcmp-grc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.



## 5.2 Chargé de projet (Pour être inséré sur le prix de contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

## 5.3 Représentant de l'entrepreneur (pour être rempli par le soumissionnaire)

Nom: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Nom officiel de l'entreprise Juridique: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Telephone: \_\_\_\_\_

Facsimile: \_\_\_\_\_

E-mail address: \_\_\_\_\_

GST Registration Number: \_\_\_\_\_

Include Program Account: I.e.: RT0001

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement - unité ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) dans le Annexe B selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est En sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.2 Paiement Unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

### 6.3 Shipping Instructions

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) Salaberry-de-Valleyfield, Québec.



## 7. Instructions relatives à la facturation

7.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

7.2 Les factures doivent être distribuées comme suit:

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement. *(Pour être inséré sur le prix de contrat)*

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_

Télécopieur : \_\_\_\_ \_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 8. Attestations

### 8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

### 8.2 Attestation du statut d'entreprise autochtone

1. L'entrepreneur déclare que l'attestation de conformité qu'il a fourni est exacte, complète et conforme aux «Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones» décrite à l'Annexe 9.4 du *Guide des approvisionnements*.
2. L'entrepreneur doit conserver des dossiers et documents appropriés sur l'exactitude de l'attestation fournie au Canada. L'entrepreneur doit obtenir l'autorisation préalable écrite de l'autorité contractante, avant de disposer des dossiers ou des documents pour une période de six (6) ans commençant à la dernière des dates suivantes: la date du paiement final en vertu du contrat ou la date du règlement de toute plainte ou de tout litige en suspens. Au cours de cette période, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour vérification par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits. L'entrepreneur fournira toutes les installations raisonnablement nécessaires à ces vérifications.

La présente clause ne peut être interprétée de façon à limiter les droits et recours que le Canada pourra par ailleurs avoir en vertu du contrat.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*être inséré au Prix de Contrat*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.



## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les 2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement; et
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ *si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou «, modifiée le \_\_\_\_\_ ». (être inséré au Prix de Contrat)*

## 11. Ombudsman de l'approvisionnement

### 11.1 Services de règlement des différends

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* veillera à proposer aux parties concernées un processus de règlement de leur différend, sur demande et consentement des parties à participer à un tel processus de règlement extrajudiciaire en vue de résoudre un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat, et obtiendra leur consentement à en assumer les coûts.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse [boa.opo@boa.opo.gc.ca](mailto:boa.opo@boa.opo.gc.ca).

### 11.2 Administration du contrat

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* examinera une plainte déposée par [le fournisseur ou l'entrepreneur ou le nom de l'entité à qui ce contrat a été attribué] concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* et les articles 15 et 16 du *Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement* ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse [boa.opo@boa.opo.gc.ca](mailto:boa.opo@boa.opo.gc.ca).



## ANNEXE "A" BESOIN

Pour les réserves de quatre (4) Tous les Véhicules de Terrain (l'ATV'S) à être livré au Port de Valleyfield, PQ avec la poursuite au Port de Corail, la Baie de Refoulement, Arviat et Qikiqtarjuaq, Nunavut, conformément aux Spécifications énumérées ici.

Notez s'il vous plaît: le RCMP sera responsable de la livraison de l'ATV'S de Nunavut Expédition Arctique de L'est (NEAS) aux endroits différents dans Nunavut.

### 1. SPÉCIFICATIONS DE PERFORMANCE MINIMALES

Article No. :	Catégorie	Description
<b>A.</b>	<b>Année</b>	
1.		2014 nouveau (ou le modèle le plus actuel)
<b>B.</b>	<b>MOTEUR</b>	
1.	Type de moteur	4 temps
2.	Système de refroidissement	Liquide
3.	Cylindres	490 cc (minimum), 650 cc (maximum)
4.	Démarrage	Démarrage électrique - minimum
5.	Démarreur	Standard
6.	Carburateur	Injection Électronique du Combustible (E.F.I). - Minimum
<b>C.</b>	<b>Mode de propulsion</b>	
1.		Transmission automatique, y compris Haut, Bas, Parc, neutre, marche arrière, et 2WD et 4WD sélectionnable et blocage de différentiel avec le moteur standard de freinage - Minimum
<b>D.</b>	<b>Châssis</b>	
1.	Longueur	78 po minimum
2.	Largeur	43 po minimum
3.	Hauteur	44 po minimum
4.	Empattement	47 po minimum
5.	Garde au sol	8.5 po minimum
6.	Capacité du réservoir à carburant	14 l minimum
7.	Diamètre du talon de pneu	12 po minimum, 14 po maximum
8.	Capacité de charge du support avant	75 lb minimum avec les extensions
9.	Capacité de charge du support arrière	150 lb minimum avec les extensions
10.	Capacité de remorquage	1 000 lb minimum avec rotule d'attelage de 1-7/8 po



<b>11.</b>	Capacité du treuil	2 000 lb minimum avec guide-câble à rouleau
<b>12.</b>	Plaques de protection et d'assise	en métal (à l'avant, au milieu et sur les côtés, à l'arrière et aux bras triangulaires) (minimum)
<b>E.</b>	<b>Suspension</b>	
<b>1.</b>	Avant et arrière	Standard avec déplacement de 7 po (minimum)
<b>F.</b>	<b>Freins</b>	
<b>1.</b>	Avant	Câble de levier — à disque ou à tambour hydraulique
<b>2.</b>	Arrière	Câble de levier ou pédale — à disque ou à tambour hydraulique
<b>3.</b>	Stationnement	Standard — mécanique ou hydraulique
<b>G.</b>	<b>Instruments</b>	
<b>1.</b>	Type de jauge	Standard — du fabricant
<b>2.</b>	Indicateur de vitesse et odomètre	Standard — du fabricant
<b>3.</b>	Totalisateur partiel et horomètre	Standard — du fabricant
<b>4.</b>	Jauge à carburant	Standard — du fabricant
<b>5.</b>	Voltmètre de la batterie	Standard — du fabricant
<b>6.</b>	Phares (avant et arrière)	Standard — du fabricant
<b>7.</b>	Témoin de feux de route	Standard — du fabricant
<b>8.</b>	indicateur de rapport	standard — du fabricant
<b>H.</b>	<b>Caractéristiques supplémentaires</b>	
<b>1.</b>	Outillages	standard — du fabricant
<b>2.</b>	Housse	Couverture D'usine – Full/Trailerable; le lourd polyester de devoir, le nylon, ou le vinyle
<b>3.</b>	Examen avant livraison	Standard
<b>4.</b>	Manuels	Manuel du propriétaire et Guide d'entretien et des pièces — copie papier ou sur disque (en anglais et en français), un exemplaire PAR motoneige livrée
<b>5.</b>	Expédition/Carting	Crating a inclus et a fourni selon les spécifications d'ascenseur de mer de compagnie de navigation et les exigences, voir l'appendice ou le lien de web pour les détails : <a href="http://www.neas.ca/fr/index.cfm">http://www.neas.ca/fr/index.cfm</a> ou <a href="http://www.arcticsealift.com/fr/index.aspx">http://www.arcticsealift.com/fr/index.aspx</a>
<b>6.</b>	Garantie	Garantie après-vente d'un (1) an minimum, tout compris. Une combinaison de garanties du fabricant et prolongée couvrant la garantie du fabricant est



		acceptable. Les services couverts par la garantie doivent être fournis au centre de service. Si aucun centre de service n'est disponible, la Mémoire, les Parties et-ou Après que le Service Des ventes doit être fourni au cours de 48 heures.
7.	Livraison	Comprise — le revendeur devra effectuer le déchargement à l'heure de livraison convenue
8.	Couleur	Standard — du fabricant
9.	Clés	Deux (2) jeux par unité — minimum

## 2. Delivery Instructions:

### **Pour la Livraison à l'Expédition Arctique Nunavut de L'est (NEAS) dans le Port de Valleyfield, PQ :**

Nunavut Eastern Arctic Shipping Inc.  
Port of Valleyfield

950 Gérard Cadieux Blvd,  
Port of Valleyfield,  
Salaberry-de-Valleyfield,  
Québec J6T 6L4

de Telephone NEAS: 1-888-908-0000 (Monter le Rendez-vous)  
1-866-908-0807 (Général Line)

- a) La date de livraison obligatoire au Port de Valleyfield, PQ est le 13 Juin 2013.
- b) L'entrepreneur est tenu de prendre des dispositions écouler à l'endroit de livraison à aucun prix supplémentaire entre les heures de 9h00 – 15h00, le Temps de Lumière du jour de Montagne (MDT), lundi jusqu'à vendredi.
- c) L'expédition de destination finale (pour la poursuite au Le Port de Corail, la Baie de Refoulement, Arviat et Qikiarjuaq, Nunavut) sera la responsabilité du RCMP.
- d) Les caisses devraient être marquées : “Pour la poursuite” à leurs destinations finales respectives.



**ANNEXE “B”**

**BASE DE PAIEMENT**

- A. Lles Prix sont unité ferme.
- B. Les prix unité ferme sont en Dollars canadiens.
- C. Les prix unité ferme sont Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) Salaberry-de-Valleyfield, Québec Nunavut Eastern Arctic Shipping Inc., en incluant des Droits de douane et des Taxes d'accise, si applicable.
- D. Les Prix n'incluent pas GST, pourtant GST sera ajouté comme un article séparé, si applicable, sur n'importe quelle facture publiée à la suite d'un Contrat.

**Informations de Livraison:**

Nunavut Eastern Arctic Shipping Inc.  
Port of Valleyfield

950 Gérard Cadieux Blvd,  
Port of Valleyfield,  
Salaberry-de-Valleyfield,  
Québec J6T 6L4

Telephone: 1-888-908-0000 (To Set up Appointment)  
1-866-908-0807 (General Line)

\* Notez s'il vous plaît: le RCMP sera responsable de la livraison pour la poursuite aux endroits différents dans Nunavut.\*

Arviat, Nunavut                    une (1) chacun  
Coral Harbor, Nunavut        une (1) chacun  
Qikiqtarjuaq, Nunavut        une (1) chacun  
Repulse Bay, Nunavut        une (1) chacun

Article	Description	Qty (chacun)	Prix d'Unité Ferme (chacun)	Prix Prolongé
1	Tous les Véhicules de Terrain selon l'Exigence à l'Annexe “A”	4	\$ _____	\$ _____
<b>Prix Évalué Total:</b>				\$ _____

Année: \_\_\_\_\_

Rendez et le Modèle Offert: \_\_\_\_\_





**ANNEXE C**

**Spécifications de Performance Minimales et Évaluation Technique:**

Les soumissionnaires doivent indiquer si vraiment ils se plient à la spécification. Les soumissionnaires DOIVENT inclure un minimum de deux (2) copies de la littérature descriptive du fait de faire et du modèle de l'article (s) offert dans le détail suffisant pour clairement indiquer l'acquiescement avec chacune des exigences individuelles des spécifications exposées en détail ici. Les soumissionnaires devraient spécialement le renvoi réciproque où cette spécification est trouvée dans les draps de données techniques ou la brochure. Quand la documentation publiée ne démontre pas d'acquiescement, une histoire écrite démontrant que l'acquiescement sera accepté.

On jugera des offres qui ne rencontrent pas toutes les Spécifications de Performance Minimales énumérées ci-dessous non-accommodant et donné aucune considération de plus.

Si, sur la livraison et l'acceptation, le produit ne rencontre pas les Spécifications de Performance Minimales, le produit sera rendu aux frais du fournisseur et le Contrat sera terminé pour le défaut.

**Critères Techniques Obligatoires**

**1.0** Le soumissionnaire DOIT se soumettre avec leur preuve d'offre d'être un Fabricant/Revendeur Autorisé pour l'unité offerte.

**2.0 Critères Techniques Obligatoires:**

Article No.	Catégorie	Description	Conforme ou mieux	Non conforme	Renvoi soumissionnaire
<b>A.</b>	<b>Année</b>				
1.		2014 nouveau (ou le modèle le plus actuel)			
<b>B.</b>	<b>MOTEUR</b>				
1.	Type de moteur	4 temps			
2.	Système de refroidissement	Liquide			
3.	Cylindres	490 cc (minimum), 650 cc (maximum)			
4.	Démarrage	Démarrage électrique - minimum			
5.	Démarreur	Standard			
6.	Carburateur	Injection Électronique du Combustible (E.F.I.) - Minimum			
<b>C.</b>	<b>Mode de propulsion</b>				
1.		Transmission automatique, y compris Haut, Bas, Parc, neutre, marche arrière, et 2WD et 4WD sélectionnable et blocage de différentiel avec le moteur standard de freinage - Minimum			
<b>D.</b>	<b>Châssis</b>				
1.	Longueur	78 po minimum			
2.	Largeur	43 po minimum			
3.	Hauteur	44 po minimum			
4.	Empattement	47 po minimum			
5.	Garde au sol	8.5 po minimum			
6.	Capacité du réservoir à carburant	14 l minimum			



7.	Diamètre du talon de pneu	12 po minimum, 14 po maximum			
8.	Capacité de charge du support avant	75 lb minimum avec les extensions			
9.	Capacité de charge du support arrière	150 lb minimum avec les extensions			
10.	Capacité de remorquage	1 000 lb minimum avec rotule d'attelage de 1-7/8 po			
11.	Capacité du treuil	2 000 lb minimum avec guide-câble à rouleau			
12.	Plaques de protection et d'assise	en métal (à l'avant, au milieu et sur les côtés, à l'arrière et aux bras triangulaires) (minimum)			
<b>E.</b>	<b>Suspension</b>				
1.	Avant et arrière	Standard avec déplacement de 7 po (minimum)			
<b>F.</b>	<b>Freins</b>				
1.	Avant	Câble de levier — à disque ou à tambour hydraulique			
2.	Arrière	Câble de levier ou pédale — à disque ou à tambour hydraulique			
3.	Stationnement	Standard — mécanique ou hydraulique			
<b>G.</b>	<b>Instruments</b>				
1.	Type de jauge	Standard — du fabricant			
2.	Indicateur de vitesse et odomètre	Standard — du fabricant			
3.	Totalisateur partiel et horomètre	Standard — du fabricant			
4.	Jauge à carburant	Standard — du fabricant			
5.	Voltmètre de la batterie	Standard — du fabricant			
6.	Phares (avant et arrière)	Standard — du fabricant			
7.	Témoin de feux de route	Standard — du fabricant			
8.	indicateur de rapport	standard — du fabricant			
<b>H.</b>	<b>Caractéristiques supplémentaires</b>				
1.	Outils	standard — du fabricant			
2.	Housse	Couverture D'usine – Full/Trailerable; le lourd polyester de devoir, le nylon, ou le vinyle			
3.	Examen avant livraison	Standard			
4.	Manuels	Manuel du propriétaire et Guide d'entretien et des pièces — copie papier ou sur disque (en anglais et en français), un exemplaire PAR motoneige livrée			
5.	Expédition/Carting	Crating a inclus et a fourni selon les spécifications d'ascenseur de mer de compagnie de navigation et les exigences, voir l'appendice ou le lien de web pour les			



		détails : <a href="http://www.neas.ca/fr/index.cfm">http://www.neas.ca/fr/index.cfm</a> ou <a href="http://www.arcticsealift.com/fr/index.aspx">http://www.arcticsealift.com/fr/index.aspx</a>			
6.	Garantie	Garantie après-vente d'un (1) an minimum, tout compris. Une combinaison de garanties du fabricant et prolongée couvrant la garantie du fabricant est acceptable. Les services couverts par la garantie doivent être fournis au centre de service. Si aucun centre de service n'est disponible, la Mémoire, les Parties et-ou Après que le Service Des ventes doit être fourni au cours de 48 heures.			
7.	Livraison	Comprise — le revendeur devra effectuer le déchargement à l'heure de livraison convenue			
8.	Couleur	Standard — du fabricant			
9.	Clés	Deux (2) jeux par unité — minimum			
10.	Fabricant/Revendeur Autorisé :	La preuve du fabricant identifiant le soumissionnaire en tant que revendeur autorisé.			
11.	livraison	La livraison doit être faite sur ou avant le 13 Juin 2014.			

Rendez et le Nombre Modèle de Produit (s) Offert: \_\_\_\_\_

Le soumissionnaire certifie que les produits offerts rencontrent les spécifications de performance minimales ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
Signé

\_\_\_\_\_  
Date



**ANNEXE "D"**

**NUNAVUT INUIT CONSIDÉRATION D'OPPORTUNITÉS**

Les réductions en pourcentage suivantes du prix soumissionné évalué (pour le but d'évaluation seulement) permettent au soumissionnaire de fournir un engagement d'avantages Inuit.

**Accord sur les revendications territoriales du Nunavut**

Pour se plier aux exigences de l'Accord, le Soumissionnaire doit fournir la preuve de :

1. Travail Nunavut Inuit employant;

**EMPLOYÉS DE CITOYENS de NUNAVUT**

<b>APPELEZ et le TITRE DE POSITION (Fournissez le nom (s) dans la mesure du possible)</b>	<b>EMPLOYÉ INUIT</b>	<b>NON – EMPLOYÉ INUIT</b>
<b>L'Employé Inuit Se contente : emploi Inuit. Les pourcentages identifiés s'entendent ci-dessous spécialement au rapport d'employés Inuit au nombre Total d'employés.</b>	<b>Total non. des employés</b>	<b>% réduction</b>
1 % - 45 % d'employés Inuit - réduction de 3 % du prix d'offre évalué. (Pour les buts d'évaluation)		
46 % - 90 % d'employés Inuit - réduction de 4 % du prix d'offre évalué. (Pour les buts d'évaluation)		
91 - 100 % d'employés Inuit - réduction de 5 % du prix d'offre évalué. (Pour les buts d'évaluation)		
<b>RÉDUCTION de % TOTALE MAXIMUM DISPONIBLE (5 %)</b>		
<b>LA RÉDUCTION EN POURCENTAGE TOTALE (POUR LES BUTS D'ÉVALUATION SEULEMENT)</b>		
Prix soumissionné Évalué		\$ _____
(% réduction)		\$( _____)
<b>Prix soumissionné Évalué Total</b>		\$ _____

% Calcul

Les employés Inuit /total Totaux = le % d'Employé Inuit